NOUVELLE SOCIÉTÉ,
NOUVELLE FRANCE

NOUVELLE SOCIÉTÉ
NOUVELLE(S) CULTURE(S)




LA CULTURE
CHANGERA
LE MONDE

NOUVELLE SOCIÉTÉ
NOUVELLE(S) CULTURE(S)

5 années de François Hollande ont achevé les 40 années de politique culturelle de gauche faite d'institutionnalisation de toutes les initiatives et de réduction de la diversité des formes artistiques à une soi-disant « culture pour tous » qui n'est malheureusement que celle de quelques-uns.

La culture est notre socle commun. Elle n'est pas un supplément d'âme, elle est nos racines, notre histoire, notre densité, notre sens.

Elle ne peut pas être un moyen, car elle est une finalité.

Elle ne doit pas être instrumentalisée, car elle est notre ambition, collective.

Les arts, ce sont nos souvenirs, nos émotions, nos expressions, nos vibrations, notre curiosité.

Ils ne doivent pas être uniformisés, car ils sont divers, riches, transversaux, originaux, illimités.



AUTONOMIE, COLLECTIF ET EXCELLENCE

CHANGER LA DONNE

AMBITION, RESPONSABILISATION ET DURABILITÉ

REFONDER CE QUI DOIT L'ÊTRE

NUMÉRIQUE, TERRITORIALISATION ET VOLONTARIAT

NOUVEAUX OUTILS POUR NOUVELLE SOCIÉTÉ

AMBITION, RESPONSABILISATION ET DURABILITÉ

REFONDER CE QUI DOIT L'ÊTRE

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS

L'enseignement des arts et l'initiation à leur pratique doit constituer un élément intégré aux programmes scolaires : l'histoire des arts introduite au collège en 2009 a disparu du collège en tant que discipline à l'occasion de sa réforme et cette amputation de l'enseignement général dispensé à tous ne saurait être compensée par les actions conduites au titre des « enseignements artistiques et culturels » par le Ministère de la Culture, dont les moyens et les structures ne peuvent constituer qu'un complément ou un accompagnement.

La pratique des arts dans les établissements scolaires doit s'inspirer des traditions de l'Éducation nationale et proposer aux élèves par des pratiques organisées qui ne doivent pas être considérées comme des occasions d'expression spontanée, trop souvent dédiées à l'affirmation des diversités ou à des formes de nombrilisme, mais de se former aux disciplines artistiques : l'objectif d'**un orchestre ou une chorale dans chaque établissement, une troupe de théâtre qui travaille des textes des auteurs du programme** dans chaque école renoueraient avec nos discours ambitieux en la matière.

Le développement des enseignements artistiques hors du temps scolaire doit également être encouragé ; les collectivités ont multiplié les écoles et conservatoires de musique, sans pouvoir répondre à une demande qui se tourne vers les associations ou les enseignants du secteur privé ; l'homologation de ces derniers permettrait aux familles de choisir en connaissance de cause : elle pourrait être assurée localement par les établissements labélisés, qui élargiraient ainsi l'offre de formations au-delà de leurs capacités forcément limitées.

L'éducation nationale pourrait aussi reconnaître la réalité des pratiques extra scolaires en dispensant de cours de musique, par exemple, les élèves qui suivent une formation musicale reconnue à l'extérieur, leur « restituant » ainsi un temps de travail personnel, et facilitant par un effectif moindre l'enseignement aux autres enfants.





DES GESTIONS DISCIPLINAIRES D'AUJOURD'HUI

L'administration de la Culture a longtemps reposé sur des « centres nationaux » dont le modèle le plus achevé est le Centre national du Cinéma dont le succès repose sur une gouvernance associant l'Etat et les professionnels, des ressources fiscales affectées, une part d'autonomie dans la définition de sa politique, et un peu plus de souplesse qu'une administration classique dans sa gestion et ses recrutements.

Les années de vaches maigres infligées par la gauche ont rendu pathologique la cristallisation bureaucratique des administrations centrales.

On peut briser ce processus en transférant progressivement l'essentiel des responsabilités des directions opérationnelles à des structures bien connues dans le monde culturel, les centres nationaux, dans lesquels les filières professionnelles auraient un rôle réel de responsables et de décideurs, dont :

- la gouvernance associe l'État aux professionnels,
- les ressources sont affectées ou garanties,
- la gestion et les recrutements sont plus souples que ceux des administrations centrales.

Dans d'autres secteurs comme les arts plastiques ou le Livre ces structures cohabitent avec des administrations centrales dont elles sont le « bras séculier ». **Le développement et l'extension du champ d'action de ces Centres nationaux** (en en modernisant les missions et responsabilisant les livres professionnelles) est probablement la piste la plus prometteuse pour lutter contre la cristallisation bureaucratique de ces administrations – initiée en 2007/12 par une application de la révision des politiques publiques indifférentes aux spécificités de la Culture – qui est en train de transformer le ministère en une machine à gérer la pénurie où la rigueur budgétaire tient lieu de politique.

L'arrêt du Centre National de la Musique, son remplacement par un Centre National des Variétés « élargi » ne peuvent pas suffire pour aborder les transformation d'une filière qui a su se rassembler, se mobiliser, se rénover, se transformer. La musique est un exemple pour les autres filières, aidons-là à devenir un de nos fleurons. Sa branche export, telle qu'elle est en train de renaître, peut être un exemple à laquelle il conviendrait de donner plus de moyens.

LA BEAUTÉ DU PATRIMOINE

Le patrimoine a été la principale victime de l'abandon de la culture par François Hollande ; plus de 400 M€ de perdus en cinq ans, et une absence de politique mal masquée par la tentative de se défausser sur les collectivités des responsabilités de protections forcément impopulaires.

La reconstruction d'une politique essentielle à la transmission des supports de l'identité culturelle les plus accessibles à tous que sont les monuments, les œuvres d'art des musées, les archives et les sites archéologiques passe par une redéfinition de ses priorités et une restauration de ses moyens.

Le vote en 2018 d'**une loi de programmes quinquennale, assurant à la fois le niveau et la stabilité des crédits**, devra être précédé d'une « grande revue » de l'état du patrimoine national et d'« états généraux » réunissant les scientifiques, les associations et les élus qui redéfinira leur meilleur usage.

Parmi ceux-ci, un soutien reconstitué aux collectivités, propriétaires, associations, pour leurs actions de diffusion du patrimoine archéologique et bâti constitue le corollaire indispensable d'un effort accru demandé à la communauté nationale : le patrimoine doit être ouvert, animé et attractif pour participer à l'enrichissement de la vie culturelle – et aussi pour contribuer par l'économie touristique au développement des territoires.

AUTONOMIE, COLLECTIF ET EXCELLENCE

CHANGER LA DONNE

L'EMPLOI ARTISTIQUE ET CULTUREL

Parce que le cœur d'une politique de la culture, ce sont les individus, les créateurs, les gens ; voyons ce que nous pouvons faire pour l'emploi culturel et artistique tout de suite. Dès qu'il s'agit de parler du régime des « intermittents », on se retrouve dans des caricatures ridicules. D'un côté on a des orthodoxes comptables qui proposent de fausses solutions techniques qui ne sont ni justes ni efficaces : calcul d'heures et redéfinition de barèmes… De l'autre, des mercenaires de Bercy qui continuent de vouloir supprimer le « régime »… Enfin, on a une partie des syndicalistes qui font tout pour maintenir les intermittents dans un état de précarité et de chômage à durée indéterminée (CDI !).

Parce que nous avons tous des envies créatives et que nous pouvons tous devenir des créateurs potentiels, à plein temps, à mi-temps ou pour un temps donné dans notre vie, l'emploi artistique et culturel mérité un système de caisse unique et autonome, individualisée avec un compte personnel de recherche et développement ajusté en fonction de nos cotisations.

Sans plancher, sans plafond, sans référence à des « heures » totalement fictives comme aujourd'hui et sans distinction entre les « métiers » de la création.

En effet, la création est un travail d'équipe, il faut cesser les distinctions entre artistes, ouvriers et techniciens qui par ailleurs exercent souvent plusieurs professions au sein même des catégories. Il faut autoriser et même favoriser tous les cumuls : Beaucoup de créateurs devraient pouvoir travailler à un endroit puis un autre, prendre un CDD au régime général, revenir, partir à l'étranger, revenir… sans « perdre ses heures ». Il n'y a pas de sot métier : le mérite doit être récompensé et le travail encouragé. La frontière actuelle entre l'artiste et le monde réel jette un discrédit sur les professions artistiques et se fait au détriment des arts eux-mêmes et de l'accessibilité des publics.

Chaque créateur prend le risque à un moment donné de créer de la richesse immatérielle nationale sans rémunération préalable. Cette contribution au patrimoine immatériel de la France doit être encouragée. Or la situation particulière des créateurs, rend nécessaire un dispositif particulier en complément d'un système de chômage lambda.

La « caisse de l'emploi culturel » garantirait aux créateurs un revenu complémentaire distinct du « chômage » général le cas échéant, qui serait perçu comme une enveloppe personnelle de R&D, une enveloppe de « création ». Le créateur déclencherait son « droit de tirage dans son enveloppe personnelle » à n'importe quel moment et cela, dès le premier euro cotisé en justifiant sa participation à un projet de création, quel qu'il soit pour une période annoncée et choisie à l'avance. Les artistes y auraient accès pour écrire, créer seul ou à plusieurs ; les ouvriers ou techniciens pour participer à des répétitions ou à des projets qui manquent de financement… ou simplement pour vivre un projet personnel. Cette caisse se rapprocherait du système de soutien automatique aux œuvres du CNC, un mécanisme gagnant-gagnant qui fait que la création d'aujourd'hui remplit les caisses de l'investissement de demain et de la création d'après-demain. L'intermittent créateur est considéré par la caisse de l'emploi culturel comme une petite entreprise à lui tout seul apte à passer d'un projet à l'autre et s'il a déjà créé, il est aidé à créer davantage.

Il faut donc réformer en profondeur le système selon le principe suivant : les périodes de non-emploi correspondent à des périodes de « R&D » (Recherche et Développement) selon le terme employé dans les entreprises, des périodes d'investissement sur soi pour l'emploi et la création de demain. A cette seule condition, il est possible et souhaitable que l'Etat aide à l'investissement culturel immatériel de la société en misant sur ses créateurs.





UN THÉÂTRE DE TROUPES

Le théâtre est le secteur le plus visible de la politique culturelle française. Son histoire mais aussi sa vitalité actuelle masquent en réalité une très forte propension à une dichotomie entre privé et public et par ailleurs dans l'un comme dans l'autre, les hausses des coûts de production et de gestion des équipements dans le meilleur des cas contraignent les budgets artistiques et dans le pire, empêche ce qui a toujours le cœur de nos politiques théâtrales, un théâtre de troupes.

A côté de la Comédie-Française, il doit pouvoir émerger des compagnies qui sont de vraies troupes comme celle d'Ariane Mnouchkine le fût, des troupes qui sont autant de formes artistiques et de propositions scéniques différentes, singulières, qui cherchent à bâtir notre imaginaire et notre histoire collective.

Pour ce faire, il faut lancer **un appel national à projets territoriaux de troupes de théâtre.** Que l'état aide le développement de projets de troupes de théâtre sur un territoire (nombre d'artistes, type de théâtre défendu, manière de se rattacher à un lieu ou au contraire de tourner sur le territoire ou à l'extérieur...)

Pour une fois, le critère sera l'ambition et la singularité. Et pas le fait de rentrer dans des cases institutionnelles.

Dans un deuxième temps, cet appel pourrait être élargi à la danse.

EXCELLENCE DE LA CULTURE

Les artistes ne sont pas des saltimbanques et les disciplines artistiques doivent s'appuyer sur une formation et une recherche d'excellence ; la remise à niveau des enseignements supérieurs culturels engagée en 2008 doit être poursuivie et s'appuyer sur une recherche d'excellence, organisée et validée selon les normes internationales :

- Création d'un **Institut National de Recherche culturelle** reconnu et évalué comme organisme national de recherche, qui rassemble les structures de recherche et laboratoires existants pour les mettre à niveau et en crée de nouveaux là où c'est nécessaire ;
- Développement d'une recherche artistique et culturelle fondée sur la multiplication des thèses et la « doctorisation » des corps scientifiques du ministère, notamment les conservateurs, comme c'est le cas dans le monde entier.

UN NOUVEL AUDIOVISUEL PUBLIC

Il faut achever la réforme de l'audiovisuel public interrompue par Les socialistes : nous permettrons d'**adosser et même fusionner l'audiovisuel extérieur de la France et France TV** comme c'était prévu dès 2007.

Nous baisserons et étendrons la redevance à toute la population française (tout le monde écoute la radio et regarde la télévision même sans téléviseur).

NUMÉRIQUE, TERRITORIALISATION ET VOLONTARIAT

NOUVEAUX OUTILS POUR NOUVELLE SOCIÉTÉ

DROITS D'AUTEUR, NUMÉRIQUE ET PERTE DE VALEUR (« VALUE GAP »)

Le numérique bouleverse tout. Mais nous avions raison avec Hadopi. L'immatériel a de la valeur. La philosophie qu'incarne le droit d'auteur, qui perdure depuis plus de deux siècles, est une valeur sûre qui justement donne de la valeur à l'immatériel. Et en ce sens, il doit être préservé.

Par sa souplesse, le droit d'auteur est capable de s'adapter d'une part, aux exigences de la technologie, des nouveaux médias et d'autre part, aux comportements de consommation, toujours dans le sens de la diversité et de la diffusion des œuvres.

Harmoniser les taux, négocier des accords de gestion collective multi-territoriale pour les droits sur internet, faire payer davantage les contenus et non les contenants... La directive européenne de 2001 sur les droits d'auteur doit clairement être encore renégociée parallèlement à la modernisation de celle sur le commerce électronique de 2000. Cette négociation est guidée par la nécessité de faire tomber les frontières culturelles et linguistiques, les échanges et les usages. Mais avec une constante attention portée aux revenus des créateurs pour les rendre justes.

Il faut s'attaquer maintenant au « value gap ».

Le droit d'auteur dans son ensemble, doit continuer d'évoluer : ces dernières années de débats (parfois houleux) et d'expériences ont permis de commencer à voir émerger le système qui sera celui des années à venir. Le légal remplace l'illégal ; le streaming supplante le téléchargement. Pour la première fois depuis la crise induite par le numérique, le streaming permet une hausse des revenus dans l'industrie musicale au premier semestre 2016.

Tous nos efforts doivent être concentrés sur la valeur. Comment faire remonter la valeur créée aux artistes ? Comment compenser ce « value gap » ? (perte de valeur)





Comme le soulève le site Newstank, « plus d'un milliard de vues sur YouTube ont rapporté deux millions de dollars au Coréen Psy pour sa chanson « Gangnam Style ». Quel aurait été le score avec des ventes de singles ? Idem pour la presse. Malgré des audiences parfois remarquables, la moyenne des revenus tirés d'Internet dans les chiffres d'affaires des 300 plus grands éditeurs français de presse écrite ne dépasse pas 5 %. » Une conclusion s'impose : il faut tout faire pour négocier des barèmes et des taux qui permettent aux artistes de vivre de leurs créations avec les plateformes le plus rapidement possible. Car si les chiffres de streaming récents nous rendent optimistes sur le fait que nos concitoyens commencent à privilégier les plateformes légales aux téléchargements illégaux, les revenus ne suivent pas encore. Ce sera le combat de la prochaine mandature.

Ce n'est pas tout. En marge des créateurs, et en dehors d'internet, dans nos territoires, des travailleurs de plus en plus nombreux gagnent leur vie grâce à la culture et aux contenus artistiques, non seulement à travers plateformes mai aussi les medias, le tourisme, etc... Des ressources considérables sont créées dans les territoires grâce aux filières artistiques et culturelles. L'usage de la valeur créée par un vigneron et un metteur en scène est très différent mais tout un écosystème touristique existe autour des routes du vin ou des festivals. Cette valeur-là doit aussi remonter aux créateurs. Et il faut moderniser et élargir un système de gestion collective comme la Sacem l'est dans les commerces pour la diffusion des œuvres à tous les lieux de festivals. Quand un hôtel à Avignon ou à Cannes double (ou pire encore) le prix de sa chambre pour la durée du festival, une partie de cette valeur créée doit revenir aux créateurs qui ont rendu le festival possible et attractif.

UN OUTIL POUR TOUS LES ACTEURS DE LA CULTURE

L'Etat et les collectivités ne peuvent pas tout faire et il est temps d'ajouter à ces acteurs publics des acteurs privés qui ne soient pas seulement les « mécènes » généreux d'institutions ou d'événements culturels mais leurs « co-producteurs » ou « cotuteurs », invités non seulement à apporter des financements mais aussi à participer à la définition du projet culturel, les partenaires publics demeurant majoritaires.

Créons la possibilité juridique que sur un territoire donné (sous forme d'auto-détermination dudit territoire), **une fondation culturelle naisse pour gérer des projets culturels autonomes et singuliers.**

Un dispositif comparable – la Fondation de recherche - existe dans le monde de la recherche où il permet d'associer des organismes publics de recherche et des partenaires privés. Il peut être adapté au secteur culturel où l'Etat et les collectivités sont des acteurs incontournables mais qui ne doivent plus être exclusifs.

La formule de la Fondation de recherche peut être adaptée au secteur culturel et devenir le support de nombreuses institutions et actions de taille et de natures très diverses :

- événements et festivals (fondations territoriales)
- projets ponctuels de production (exposition, Opéra …)
- institutions : théâtres, musées, écoles …
- fondations thématiques nationales – (pour la danse, l'archéologie …) Avec de très nombreux mécènes individuels passionnés qui seraient représentés dans leur gouvernance, à la manière du célèbre « national trust » britannique …

De taille et de vocations très diverses les fondations culturelles pourraient par exemple associer les entreprises d'un territoire à la gestion d'un festival, d'un musée ou d'un théâtre ; des fondations thématiques nationales – pour la danse ou pour l'archéologie pourraient aussi se constituer et recueillir les fonds de très nombreux mécènes individuels passionnés qui seraient représentés dans leur gouvernance, à la manière du célèbre « national trust » britannique …

Les personnes publiques conserveraient la majorité dans ces structures pour en assurer la pérennité.

LE VOLONTAIRE CULTUREL

Créons **un statut du volontaire culturel**. Celui qui donne du temps (service culturel civique, mais aussi mécénat personnel de compétence…) pour chacun d'entre nous qui aime la culture.

C'est le pendant « amateur » (au bon sens du terme) de la caisse professionnelle développée plus haut.

On parle beaucoup du droit à la culture et même des droits culturels, mais chacun peut aussi se sentir des devoirs culturels. Ceux que l'on a envers son pays qui nous donne (ou qui est censé le faire) chaque jour une richesse infinie, une mémoire, une densité, du sens, la culture, notre culture.

La réponse culturelle à la fameuse question de Kennedy (« ne pas se demander toujours ce que votre pays fera pour vous mais ce que vous pouvez faire pour lui ») est celle de l'engagement volontaire de celui donne du temps (service culturel civique, mais aussi mécénat personnel de compétence…) ; il doit être encouragé et reconnu non seulement par des avantages (gratuité, invitations) mais par une participation à la gouvernance des institutions ou des projets culturels qu'il soutient.



UN MINISTÈRE PILOTE

Le ministère de la culture s'est fossilisé. Écrasé sous les monstres sacrés Malraux et Lang, le ministère peine à trouver son âme, son rythme et sa vision. Le dernier quinquennat a été le pire de ces 40 dernières années.

C'est tellement dommage, le ministère de la culture devrait être le fleuron des ministères, une sorte de pilote de ce qui se ferait de plus innovant en matière de gestion administrative. Une administration innovante, c'est à dire une administration efficace, légère et humble, une administration qui oserait s'effacer derrière les filières professionnelles et les territoires, les deux acteurs majeurs et réels des politiques de la culture en France.

Un ministère qui serait au service de la culture et qui ne chercherait pas à n'être qu'un outil d'image pour ses locataires et ses fonctionnaires.

Dans la perspective de refonder des vraies politiques de la culture, cela voudrait dire que les agents du ministère et les chefs de direction devraient prouver des expériences réelles dans les filières ou les territoires avant que de conduire la politique nationale. Cela veut dire aussi que les frontières entre DGMIC (industries culturelles) et DGCA (création artistique) n'a plus cours car qui peut encore dire qu'il n'y a pas de création artistique dans les industries culturelles? Et qui peut continuer à rattacher le secteur de la musique par exemple pour partie aux industries culturelles pour partie à la création artistique quand il s'agit de spectacle vivant?

TAUX UNIQUE DE TVA RÉDUITE POUR LA CULTURE

En matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les œuvres culturelles (ventes d'œuvres d'art, cessions de droits d'auteur, représentations de spectacles vivants) sont soumises aux différents taux (réduit, intermédiaire ou normal).

Celui envoie deux messages néfastes pour l'ensemble des filières secteurs artistiques.

D'une part, une inégalité entre des secteurs qui seraient aidés parce que nobles et d'autres qui seraient purement marchands. A titre d'exemples, l'importation d'œuvres d'art ou la vente d'une œuvre originale se voient appliquer le taux de 5,5%, le droit de reproduction ou d'interprétation un taux de 10%, alors que la vente d'un décor de théâtre qui n'est pas considéré comme une œuvre d'art se voir appliquer un taux de 20%!

D'autre part, c'est parce qu'aujourd'hui tout se croise et que l'interdisciplinarité est la norme dans tous secteurs culturels et artistiques, qu'il est ridicule de ne pas harmoniser les taux. A titre d'exemples, on peut citer le cas d'un théâtre qui applique un taux de 2,1% ou de 5,5% sur la billetterie de ses spectacles (selon le nombre total de représentations du spectacle avec comme valeur seuil 140!) et qui se doit d'appliquer un taux de 20% sur la billetterie si ce théâtre a un bar en ses lieux.

Ces deux injustices envoient des messages totalement ineptes: en l'occurrence, plus votre spectacle marche, plus on taxe; et plus votre endroit est sympa et les gens ont envie d'y passer du temps ensemble, plus on taxe! C'est exactement l'inverse que nous voulons dire.

Ainsi, parce que la culture n'est pas un bien de consommation comme les autres, mais aussi parce que la culture n'est pas non plus un supplément d'âme, la culture a besoin d'un taux de TVA réduit appliqué pour l'ensemble des secteurs qui la compose et ce, sans distinction.







Nathalie Kosciusko-Morizet